

26^{-ème} Rallye National du SURAN

(Compétition à Participation Étrangère Autorisée)

17 et 18 septembre 2021

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022

Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes 2021

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



ASA  **Bresse-Bugey**

Règlement Particulier Sportif

Rallye National

(Complète le règlement standard des rallyes)

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Samedi 7 août
Ouverture des engagements :	Samedi 7 août
Clôture des engagements :	Lundi 6 septembre
Parution du roadbook :	Samedi 11 septembre
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 11 septembre de 9h00 à 19h00 Dimanche 12 septembre de 9h00 à 12h Vendredi 17 septembre de 8h30 à 17h00 (Les spéciales devront être libérées au plus tard à 17h)

Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu : Auberge des 3 bouchons) 01250 Nivigne et Suran

Horaires :

- Le samedi 11 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h
- Le dimanche 12 de 9h à 10h
- En cas de reconnaissances le vendredi 17, à l'entrée du foirail St Denis Les Bourg de 8h30 à 9h
MAXIMUM POUR LE RETRAIT DES DOCUMENTS

Vérification des voitures :

Vendredi 17 Septembre de 17h à 21h

Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 17 septembre 10h FOIRAIL St-Denis-les Bourg
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 17 septembre 21h FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing voitures encadrement	Vendredi 17 septembre 21h FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 17 septembre 21h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 17 septembre 21h30 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Briefing des Pilotes	Vendredi 17 septembre écrit et donné aux vérifications administratives
Départ étape	Samedi 18 septembre 08H35
Arrivée finale	Samedi 18 septembre 17H52 FOIRAIL St-Denis-les Bourg
Vérification finale	Samedi 18 septembre Europe Garage, 01000 Bourg-en Bresse
Publication des résultats du rallye	Samedi 19 septembre 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg
Remise des prix	Samedi 18 septembre podium du Rallye FOIRAIL Saint-Denis-les Bourg

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile BRESSE BUGÉY organise le 24^{ème} Rallye National du Suran en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N°XXXXXXXXXXXXXXXXXX**.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro N°XXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Comité d'Organisation

Président :

Nicolas ROUX Licence N° 26298

Vice-Président :

Michel MARCHAND Licence N°1976

Membres :

Lucie FILLAT, Gregory REVERDY, Christine LEAO, Franck MORNAY, Marie-Pierre FEUILLET, Christian GUITTET, Emma GUILLAUMONT, Dominique DUPUPED, René ALLEGRE, Véronique COMBES, Franck MOREL, Olivier DESRAYAUD, membre coopté : Maurice FANNONEL.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSIAT Tel : **0685906595**

Permanence du Rallye : Emma GUILLAUMONT GARAGE FMC 676 RTE DE BOURG 01250 CORVEISSAT.

Du 10 août au 19 septembre

rallyedusuran@gmail.com

Affichage officiel : Parc du FOIRAIL 200 Rue MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Organisateur technique

Michel MARCHAND licence 1976 licencié de l'ASA Bresse-Bugey m.m.marchand01@gmail.com

1.1P. OFFICIELS

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

Directeur de Course	HERITIER	Thierry	1713
Observateur Ligue	FRISON	Réjean	165797
Véhicule Observateur Pilote	ALLEGRE	René	30456
Autorité	MARCHAND	Michel	1976
Directeur de Course Délégué Autorité			
Responsable Parcs	VERRIERE	Laurent	34192
Directeur de Course délégué VHC et MODERNE	HERITIER	Thierry	1713
Directeur de Course délégué ES 1 – 3 – 5	BUISSON	François	162483
Directeur de Course délégué ES 2 – 4 - 6	LUSSIANA	Maxime	233332
Directeur de Course délégué Rallye 2	HERITIER	Thierry	1713
Directeur d'épreuve ES 1 – 3 – 5	VERNET	Daniel	147321
Directeur d'épreuve Adjoint ES 1 – 3 – 5	VAUTRAT	Hervé	3259
Directeur d'épreuve INTER ES 1 – 3 – 5	VINCENT-GENOD	Stéphane	24887
Directeur d'épreuve Adjoint INTER ES 1 – 3 – 5	VINCENT-GENOD	Nathalie	210885
Directeur d'épreuve ES 2 – 4 – 6	VIOLET	Benoît	207574
Directeur d'épreuve Adjoint ES 2 – 4 – 6	COLOMB	Pierre-Alain	153833
TRICOLORE PILOTE	POTHEAU	Michel	115790
TRICOLORE DC	POTHEAU	Joëlle	115791
CHRONOMETRAGE	DURAND	Jean-Paul	27683
CHRONOMETRAGE	BEFFY	Corinne	27682
RADIO Concept Com Wireless	LOUVET	Philippe	
Info Sono 1	MERMET	Gilbert	34846
Info Sono 2	BIBOST	Xavier	229298
Véhicule 000 Pilote	FANNONEL	Maurice	4075
Véhicule 000 Copilote	BENOIT	Laurent	46771
Véhicule 00 Pilote	JORDAN	Aurélien	41668
Véhicule 00 Copilote	VIGNAND	Guy	11206

Véhicule 0 VH Pilote	RIGOLLET	Christian	45150
Véhicule 0 VH Copilote	RIGOLLET	William	39950
Véhicule 0 Moderne Pilote	IPPOLITI	Pascal	38462
Véhicule 0 Moderne Copilote	MOCCELIN	Denis	3310
Balai	AMBRE	Claude	191006
Balai	BOURGUIGNON	Bernard	22919
Relation Concurrents	PERRIN	Nathalie	1716
Relation Concurrents	TRAMONT	Emilie	179234
Président Collège	LAUDET	Jean-Louis	6195
Collège secrétaire	CHARLEUX	Josiane	9434
Membre	MORANGE	Robert	1981
Juge de faits 1	VERRIERE	Fernand	6123
Juge de faits 1	FAURE	Marie-Noëlle	20376
Juge de faits 2	MOREL	Georges	11762
Juge de fait 2			
Relation Presse	AUGEY	Alexis	183986
Relation Presse	FARCY	Aurélien	230946
SPEAKER	GAVARD	Philippe	173941
Commissaire Technique Responsable	CAPPELLETTI	Olivier	134399
Commissaire Technique MOD	RANCON	Jean-Marc	14085
Commissaire Technique MOD	CASSET	Bernard	56047
Commissaire Technique MOD	BOSSEAU	Yannick	223616
Commissaire Technique MOD	SANDELION	Georges	245840
Commissaire Technique VHC	RACHEX	Christian	44181
Chronométrateur Départ ES 1 – 3 – 5	MUGNIER	Jocelyne	23843
Chronométrateur Adjoint Départ ES 1 – 3 – 5			
Chronométrateur Arrivée ES 1 – 3 – 5	DUBOIS	Jean-Marc	132280
Chronométrateur Adjoint Arrivée ES 1 – 3 – 5	DUFRESNE	Marina	233097
Chronométrateur Départ ES 2 – 4 – 6	GAGNAIRE	Yvan	27680
Chronométrateur Adjoint Départ ES 2 – 4 – 6	CHARBONNIER	Isabelle	194224
Chronométrateur Arrivée ES 2 – 4 – 6	PLANEIX	Jean-Claude	18347
Chronométrateur Adjoint Arrivée ES 2 – 4 – 6	DUMONT	Michel	231789
Président	ROUX	Nicolas	26298
Vice- Président et Organisateur Technique	MARCHAND	Michel	1976
Trésorier	GUITTET	Christian	309097
Responsable Parcours / engagement et relation concurrent avant Rallye	GUILLAUMONT	Emma	158335
Commission Parcours et règlement	DESRAYAUD	Olivier	172066
Secrétaire et relation officiel	LEAO	Christine	189323
Relation officiel	FEUILLET	Marie pierre	158060
Responsable commissaire	FILLAT	Lucie	206311
Relation commissaire	LE BAIL	Marinette	145862
Responsable implantation parc et spéciales	MICHAUD-MAILLET	Frédéric	43157
Responsable implantation parc et spéciales	MORNAY	Franck	158334
Responsable matériel et validation mise en place es	MORNAY	Steve	ASA BB
Responsable buvette et Grill	DUPUPET	Dominique	ASA BB
Commission Logistique et buvettes	MOREL	Franck	ASA BB
Logistique implantation Parc	REVERDY	Gregory	206310

Logistique implantation Parc	FANNONEL	Maurice	4075
Responsable véhicules officiels	ALLEGRE	René	30456
Relations Partenaires	COMBES	Véronique	299177

Nombre de postes de commissaires : 37 postes (CH et Point Stop compris)

Nombre d'extincteurs par poste : 1 au minimum

Nombre de commissaires : 105

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 4 ambulances

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26 -ème Rallye du Suran compte pour la **Coupe de France 2022 coefficient 3**, le **Championnat de Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2021**.

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés (dont l'ASA Bresse-Bugey aura reçu la demande d'engagement complète accompagnée des droits d'engagement) pourra être consultée sur le site Internet du rallye du Suran, dès la date d'ouverture des engagements, **le 10/08/2021**, à l'adresse suivante : www.rallyedusuran.com

Elle permettra de prendre connaissance de la confirmation d'engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

- Pour les vérifications administratives :

* Si reconnaissances la semaine précédant le rallye des reconnaissances : Les originaux des permis et licences, l'attestation de prêt ainsi qu'une copie de ceux-ci. Une vérification sera faite le jour du rallye avec les originaux ainsi que le passeport.

*Si reconnaissances le jour du rallye : Les originaux des permis et licences, l'attestation de prêt ainsi que la présentation du passeport.

- Pour les vérifications techniques :

Vendredi 17 septembre de 17h à 21h Au FOIRAIL, 200 RUE MONTBELIARDE 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes :

- jusqu'à 30' de retard : 15 € - heure supplémentaires : 15 €.

Par ailleurs, tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation aux vérifications techniques donnera lieu à pénalisation.

Les vérifications finales auront lieu au Garage EUROPE GARAGE, Avenue Amédée Mercier. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1.1. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

2.1.2. Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5.P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au RALLYE NATIONAL DU SURAN doit s'inscrire par internet avec un paiement par carte bancaire (aucun autre mode de paiement ne sera autorisé)

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet du rallye www.rallyedusuran.com

Le paiement des droits d'inscription qui se fera en ligne officialisera immédiatement l'engagement du concurrent

Pour les personnes ayant bénéficié d'une remise (remise des prix) en 2019 un remboursement vous sera fait dans un délai de 7 jours à compter de votre inscription

3.1.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à 180 Voitures maximum (Moderne+VHC)

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais et accompagnée des droits d'engagement.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

Equipage licenciés FFSA ou étrangers

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 520 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1.200 €

Equipage 100% ASA Bresse Bugey :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 460 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1.120 €

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour **des raisons de force majeure**, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur **par lettre recommandée** ou **qu'elle soit déposée via le formulaire de contact prévu à cet effet se trouvant sur le site internet du rallye.**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues entre le 10 septembre 12 septembre minuit
- de 50% pour les demandes reçues entre le 12 septembre et le 15 septembre minuit
- Au-delà de cette date, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des droits d'engagement.

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.3P Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.3.1P

Rallye VHC + Rallye Moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques **VHC 2021** et au règlement de la Coupe de France des Rallyes modernes + VHC

4.2P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2-2P. Pneumatiques :

Conforme aux règles spécifiques **VHC 2021** et au règlement de la Coupe de France des Rallyes modernes + VHC.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement **interdit**, qu'il s'agisse **de chauffe** des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison, **nombreux contrôles seront effectués.**

Pénalités : 1ère infraction 1 minute de pénalité
2ème infraction exclusion

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg.

Les plaques et autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués (Soit un véhicule d'assistance et un véhicule léger (Ces 2 véhicules devront être stationnés sur l'emplacement dédié, y compris pendant l'assistance (L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de véhicule en fonction du nombre de participant et de facturer le montant d'un emplacement supplémentaire si le(s) véhicule(s) ne sont pas strictement stationné sur l'emplacement respectif de l'équipage).

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1. Parcs d'assistance

Les parcs d'assistance seront indiqués dans l'itinéraire du rallye et seront obligatoirement signalés avec un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
Un contrôle des extincteurs sera effectué par un professionnel lors des vérifications techniques.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de tous les véhicules d'assistance présents dans le Parc d'Assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.
**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

4.6.P. Caméra et appareils de prises de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

4.7.P. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect : Avant le départ du rallye : mise en conformité.

Pendant le rallye :

- 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalités et mise en conformité.
- 2^{ème} infraction : disqualification.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées lors des vérifications techniques. La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1P. Identification des voitures

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. *L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2020.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées lors des vérifications techniques. La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de **305 km**
Il est divisé en **1** étapes et **3** sections.
Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **108 km**
Les épreuves spéciales sont :
ES 1 / 3 / 5 = NIVIGNE - AROMAS - LAVILLAT (20,2 kms).
ES 2 / 4 / 6 = ROCHEFORT (15.2 kms).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. 3 passages maximum par ES

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention « Reconnaissance » et n° de course

Remise des Road Book – carnet d'itinéraire

OBLIGATOIRE : La remise du Numéro de reconnaissance, des additifs et de l'horaire de convocation aux vérifications administratives se fera le samedi 11 septembre à partir de 9h.

Les road book ne seront remis qu'aux participants ayant leurs dossiers aux complets (copie des licences et permis de conduire ainsi que numéro de passeport du véhicule) Sans l'intégralité de ces éléments, les équipages ne seront pas admis aux reconnaissances.

Samedi 11/09/2021 : de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Dimanche 12/09/2020 : de 9h à 10h

Auberge LES 3 BOUCHONS, 01250 Nivigne et Suran

Vendredi 18/09/2020 8h30 à 9h00

PARC FERME FOIRAIL BOURG EN BRESSE

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 11 septembre, de 9h00 à 19h00.
- Dimanche 12 septembre de 9h00 à **12H MAXIMUM**
- Vendredi 18 septembre de 9h00 à **17H MAXIMUM**

3 passages par spéciale autorisés au maximum

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.**

ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

6.2.7P. Pénalités

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions

- 1ère infraction, selon la gravité 1 mn à 3 mn, ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.3P - Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard de la FFSA. Il sera affecté à chaque équipage un carnet d'infractions

6.4P Circulation

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

CH, ES, Parcs fermés, Regroupements : conformes au règlement standard de la FFSA.

Les dépanneuses seront utilisées **uniquement** dans le seul but de libérer la route si celle-ci est **totale**ment obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas, l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci.

7.1P DEPART

L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route = Chasuble Orange marquée Commissaire
- Chef de poste ES = Chasuble orange marquée Chef de Poste
- Chargés des Relations avec les Concurrents : Chasuble rouge marquée Relations Concurrents
- Commissaires Techniques = Chasuble noire marquée Commissaire technique
- Médecin = Chasuble blanche marquée Médecin

- Chronométrateurs = Chasubles bleues marquée Chono.

- Médias = Licence FFSA MEDIA obligatoire et port de la Chasuble vert marqué Média remis par le responsable médias ASA

Un contrôle d'alcoolémie pourra avoir lieu à tout moment par une personne habilitée de la fédération accompagné d'un officiel du Rallye et des contrôles inopinés de vitesse sur liaison seront effectués par des officiels FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON :

Article sans objet (1 seule étape)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les prix sont cumulables

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
Scratch	1 engagement 2022	1/2 engagement 2022	+ 1/4 engagement 2022
Groupe + 6 partants	280 €	140 €	100 €
Classe de 1 à 7 partants	250 € + 1/2 engagement 2022		
Classe de 8 à 16 partants	280 € + 1/2 engagement 2022	180 € + 1/4 engagement 2022	
+ de 17 partants	300 € + 1/2 engagement 2022	180 € + 1/4 engagement 2022	100 € + 1/8 engagement 2022
Féminin	300 € + 1/2 engagement 2022		

2 coupes par équipage classé.

Les remises sur les engagements 2021 des classes ne sont pas cumulables avec les remises au scratch.

- Les classes WRC-A8W-FA8W-R5 et R4 sont confondues
- Les classes A8-FA8 sont confondues
- Les classes A7S-A7K-FA7K sont confondues
- Les classes FA7-A7 sont confondues
- Les classes A6-FA6
- Les classes A6K-FA6K sont confondues
- Les classes A5-A5K-FA5K-FA5 sont confondues
- Les classes R1A et R1B sont confondues (CLASSE R1)
- Les classes R2B et R2C sont confondues (CLASSE R2)
- Les classes R3C et R3D et R3T sont confondues (CLASSE R3)
- Les classes GT9/GT10 /GT+ sont confondues